COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES
SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

PROCÈS-VERBAL N° 26 – REUNION DU 08 FEVRIER 2024

Président :	**M. BAUDOUIN Gilles**
Vice-Président :	**M. ROUGER Alain**
Secrétaire :	**M. GODET Jean-Pierre**
Membres :	**MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques – PRUNIER Jacky**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les Membres des Commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n° 25 du 1er Février 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents avec la modification suivante :

Match n° 26343396 Nueillaubiers FC (2) – Comores FC (1) en Départementale 2 poule Nord du 14/01/2024
Arbitre : M. CHAUVET Baptiste

Réserve du club de Comores FC.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Informations complémentaires : Il faut lire

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Match de référence pour l'équipe 1 : Thouars Foot (1) – Nueillaubiers Fc (1) – en Championnat Régional 1 poule A du 13/01/2024.
Constate que 2 joueurs figuraient sur la feuille de match citée en référence :
COURILLEAU Yanis licence n° 2544833075 (n°14 qui n'a pas participé à la rencontre).
MAGALHAES Maxence licence n° 2545440645 (n°13 moins de 23 ans entré en jeu à la 84ème minute de jeu).

2/ Référence à l'article 26 des R.G. de la LFNA : participation aux rencontres – paragraphe C restrictions collectives, et à l'article 26 des R.G. de la LFNA : participation aux rencontres – paragraphe B restrictions individuelles paragraphe 2/. Règlement qui s'applique également à nos compétitions de District.

Les 2 joueurs cités ci-dessus pouvaient participer à la rencontre de championnat départemental 2 poule Nord du 14/01/2024 Nueillaubiers FC (2) – Comores FC (1).

Par conséquent, déclare la réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Nueillaubiers FC (2) – Comores FC (1) **3 - 2**

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Comores FC.

FORFAITS

Amende de 21 €
Match n° 27783536 Migné Auxances (1) – Ent. Chamois/Chauray/Echiré St G. (2) en u16-u18 Féminines à 11 ➢ **Ent. Chamois/Chauray/Echiré St G. 2ème forfait**
Match n° 27783056 Gati Foot (1) – FC Loudun (2) en u14-u17 Féminines Poule B ➢ **FC Loudun 1er forfait**
Match n° 27738826 Ent. Val de Boutonne/Lezay (1) – FC Chauray (3) en u17 D2 Poule B ➢ **FC Chauray 1er forfait**
Match n° 27738973 Val de Boutonne (1) – Niort St Liguaire (1) en u15 D2 poule B ➢ **Val de Boutonne 1er forfait**
Match n° 27783114 Celles Verrines (1) – Neuville CA (2) en u14-u17 Féminines Poule D ➢ **Neuville CA 1er forfait**
Match n° 27783535 Poitiers 3 Cités (1) – Stade Poitevin (1) en u16-u18 Féminines à 11 ➢ **Poitiers 3 Cités 1er forfait**
Match n° 27782494 Venise Verte (1) – Nieuil l'Espoir (2) en u14-u17 féminines Poule E ➢ **Nieuil l'Espoir 1er forfait**

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu les arrêtés des communes de : Champdeniers, Le Vanneau, St Léger de Montbrun, Saint Varent, Geay, Le Tallud, Secondigné/Belle, Clessé, Boismé, Vouillé, St Amand / Sèvre, Bressuire et communes associées.

DECLARATIONS TOURNOIS/PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois/Plateaux 24 €

- Du club de **Sud Gâtine** : Samedi 13 avril 2024 – Journée Foot Eveil en herbe, catégorie u9.
- Du club de **GJ EVSABB Nueil** :
  - Samedi 11 mai 2024 – Journée Foot Eveil, catégorie u9. En attente du règlement sportif.
  - Samedi 25 mai 2024 – Tournoi u11/u13. En attente du règlement sportif

Tournois/Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

COURRIERS RECUS

- du club de **USA Sauzéen** concernant des changements de jour de match et d'horaires pour son équipe 2. Pris note. Réponse donnée.
- du club de **Plaine Gâtine** pour un changement de lieu des rencontres de son équipe de D4. Nécessaire fait.
- du club du **FC Pays Argentonnais** concernant la rencontre n° 26343678 Brion (1) – Pays Argentonnais (2) en Séniors D3 poule A. Pris note. Dossier transmis à la CDA.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN